

Caisse de Retraites du Personnel de la Régie Autonome des Transports Parisiens

Demande de majoration de pension pour enfants


(Article 25 du décret n° 2008-637 du 30 juin 2008)

Pour retourner votre dossier

Caisse de Retraites
du Personnel de la RATP
201 rue Carnot
94127 FONTENAY SOUS BOIS Cedex

Pour nous contacter :

Vous désirez des informations complémentaires,
Vous souhaitez nous rencontrer :

 01 49 74 72 20
Connectez-vous www.crpratp.fr

DEMANDE DE MAJORATION POUR ENFANTS

ETAT CIVIL

Madame Monsieur Matricule :

N° de pension :

NOM DE NAISSANCE (en majuscule) :

PRENOMS (soulignez le prénom usuel) :

NOM D'EPOUX (SE) (s'il y a lieu) :

N° de Sécurité Sociale

VOS ENFANTS ET CEUX QUE VOUS AVEZ ELEVES

Mentionnez tous les enfants : les vôtres, ceux de votre conjoint, les enfants adoptés, recueillis.
Indiquez pour chaque enfant : la ou (les) période(s) durant laquelle (lesquelles) vous l'avez élevé depuis sa naissance ou sa date d'adoption ou sa prise en charge effective.

Prénoms (et éventuellement Nom)	Date de		Lien de parenté(1)	Périodes durant laquelle vous avez élevé cet enfant		n° union
	Naissance	Décès		du	au	

(1) Légitime, naturel reconnu, adopté, recueilli

LES PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR :

Vous devez présenter l'original ou fournir une photocopie lisible de :

Quel enfant		concernant	
		La qualité de l'enfant	La charge de l'enfant
Enfant de l'affilié	Légitime	livret de famille tenu à jour ou extrait d'acte de naissance	Sauf cas particulier (divorce, séparation) aucun document n'est demandé
	Naturel reconnu (ou dont la filiation est établie)	livret de famille tenu à jour ou extrait d'acte de naissance	
	Adoptif	acte ou jugement d'adoption.	L'affilié devra justifier que l'enfant a été élevé ou à charge pendant 9 ans avant son 16 ^{ème} anniversaire en produisant : (1)
Enfant du conjoint	Légitime	Carte Nationale d'Identité, ou passeport, ou livret de famille tenu à jour, ou extrait d'acte de naissance	L'affilié devra justifier que l'enfant a été élevé ou a charge au sens de la réglementation des prestations familiales pendant 9 ans en produisant : (1)
	Naturel reconnu (ou dont la filiation est établie)	Carte Nationale d'Identité, ou passeport, ou livret de famille tenu à jour, ou extrait d'acte de naissance	
	Adoptif	acte ou jugement d'adoption	
Enfant ayant fait l'objet d'une délégation de l'autorité parentale au profit de l'affilié ou de son conjoint		jugement de délégation	
Enfant placé sous tutelle de l'affilié ou de son conjoint, si la tutelle s'accompagne de la garde effective et permanente de l'enfant		jugement de tutelle	
(1) - soit une pièce attestant que l'enfant a ouvert droit aux avantages familiaux existant à l'époque, - soit une pièce attestant que l'enfant a ouvert droit au supplément familial de traitement,			

ATTESTATION SUR L'HONNEUR :

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette demande.
Je m'engage à faciliter toute enquête pour les vérifier.

Fait à :

Signature :

le

--	--	--	--	--	--	--	--

La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de déclarations inexactes ou incomplètes (Art. L.114-13 du code de la sécurité sociale, arts.313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal, art.725-13 du code rural). La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses.